

**RELEVÉ DE LA DÉLIBÉRATION UNIQUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 11 OCTOBRE 2019**

En présence des administrateurs présents ou représentés :

M. Thierry BRETON - Directeur général exerçant les pouvoirs dévolus au Président
M. Maurice-Pierre PLANEL - DGS
Mme Katia JULIENNE ayant donné mandat à M. PLANEL - DGOS
Mme LIGNOT-LELOUP- ayant donné mandat à M. PLANEL - DSS
M. Damien ROUSSET - DGRI
Mme Anne PAOLETTI - DGRI
M. Gilles BLOCH - INSERM
M. Yvan DE LAUNOIT - CNRS
M. François-Xavier BROUCK - CNAM
Mme Mariam ARVIS - MSA
M. Axel KAHN - LNCC
Mme Graziella FUMAGALLI - LNCC
M. Claude TENDIL - Fondation ARC
Mme Anne MALLET - FHP
M. Patrice VIENS - FNCLCC (Fédération UNICANCER)
M. Eric RAYMOND - FEHAP

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale a pu valablement délibérer.

N°	Objet	Texte	Résultat du vote
1	Approbation de l'avenant modifiant la convention constitutive de l'Institut national du cancer	<p><i>Vu l'article 8.1 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer,</i></p> <p>Après en avoir pris connaissance, l'assemblée générale approuve l'avenant modifiant la convention constitutive.</p> <p>Conformément à l'article D 1415-1-2 du code de la santé publique, l'avenant modifiant la convention constitutive entrera en vigueur le jour de la publication au journal officiel de l'arrêté des ministères chargés du budget, de la recherche et de la santé, approuvant les modifications.</p>	Votée à l'unanimité

Fait à Boulogne-Billancourt le 11 octobre 2019
Le directeur général exerçant les pouvoirs dévolus au président

Thierry BRETON
Directeur général
INSTITUT NATIONAL DU CANCER

Thierry BRETON

